

PLAN PROTECTION ART

pour
PARTICULIERS ET COLLECTIONS

LES « PLUS »



Sans un examen détaillé du contrat de la concurrence, il est difficile de comparer l'étendue et les conditions de garantie. Que vaut un contrat "*meilleur marché*" si, en cas de sinistre, les garanties se révèlent incomplètes ?

Nous vous invitons donc à prendre connaissance sans attendre des multiples avantages de nos formules "PLAN PROTECTION ART" :

- **UN VERITABLE CONTRAT SUR-MESURE**

Chaque patrimoine est unique. Il est donc nécessaire de concevoir des garanties sur mesure en fonction des besoins et du budget du client.

Le plus important est d'être à l'écoute du client.

- **UN CONTRAT A LA FOIS SOUPLE ET ADAPTE**

PLAN PROTECTION ART permet une très grande souplesse : le client peut opter pour un contrat TOUS RISQUES, ou une garantie MULTIRISQUE ou pour toute autre formule qui sera étudiée SUR MESURE.

En **MULTIRISQUE**, le client est couvert contre le ou les risque(s) suivant(s) :

- * incendie et risques assimilés,
- * dégâts des eaux
- * vol avec et sans effraction, vandalisme
- * tempête, grêle et neige sur les toitures
- * catastrophes naturelles.

En **TOUS RISQUES**, le client bénéficie de toutes les garanties proposées par la multirisque **avec en plus** : les dommages accidentels autres que ceux accordés habituellement (exemple : la chute accidentelle d'un tableau) **et avec possibilité d'extension** au bris, à la casse et la détérioration des objets fragiles ou de nature cassante (objets ou partie d'objet en verre, pâte de verre, cristal, pierre, os, écaille, cire, porcelaine, faïence, céramique, argile, terre cuite, mosaïque, plâtre, albâtre, marbre ou grès, les tubes électriques ou électroniques).

Il est possible de couvrir tel objet en TOUS RISQUES et tel autre en MULTIRISQUE.

- **DES GARANTIES EN TOUS LIEUX ET EN TOUTES CIRCONSTANCES**

A la demande du client, les garanties sont accordées au cours de transports, à l'occasion de prêts pour une exposition, contre les risques de stockage ou en dépôt chez un tiers.

- **UNE INDEMNISATION SANS SURPRISE**

La valeur dite "agrée" est vivement souhaitable car lors de la souscription, la valeur de l'objet est convenue d'un commun accord. Néanmoins si votre client le préfère, nous sommes ouverts à une demande de garantie en valeur déclarée.

En cas de sinistre partiel, nous remboursons les frais de restauration et versons au client le montant de la dépréciation.

En cas de vol, nous utilisons les organisations spécialisées dans la recherche d'objets d'Art volés.

- **L'EVALUATION DES OBJETS :**

Pour pouvoir bénéficier d'un contrat en "valeur agréée", une expertise normalement à la charge du client est nécessaire.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les coordonnées des experts qui sont connus de nous.

- **CONSEILS EN MATIERE DE PREVENTION**

Si nous avons au moins un point en commun avec nos clients, c'est bien le souhait d'éviter des sinistres car un sinistre laisse toujours des traces. Pour cette raison nos conseillers peuvent intervenir pour faire un audit gratuit des moyens de protection et ensuite pour conseiller le client.

- **ASSISTANCE 24 H / 24 H** pour que le client puisse "compter" à tout moment sur les services de son assureur (selon les conditions de la garantie "ASSISTANCE" dont un service de gardiennage pendant 7 jours, si nécessaire, à la suite d'un sinistre). Ce service est complété par le remboursement des frais de CLOTURE PROVISOIRE à concurrence de 4 000 € (quatre mille euros).

- **AUDIT EN MATIERE D'ASSURANCE**

Nous vous proposons de faire un "audit" gratuit et sans engagement de vos contrats en cours. Nous procéderons alors à une étude comparative pour vous permettre une prise de décision avec tous les éléments en main.

NOTRE BUT ETANT DE BATIR DES CONTRATS ADAPTES AUX BESOINS ET AUX SOUHAITS DE NOS CLIENTS, NOUS PRATIQUONS LARGEMENT UNE POLITIQUE DE "SUR MESURE"

GENERALI Solutions d'assurances peut en même temps proposer un contrat "MULTIRISQUE HABITATION" très complet permettant au client d'être garanti auprès de la même compagnie d'assurance pour l'ensemble de ses risques. Il est inutile de souligner les avantages que cela représente.

CONCLUSION : une seule question que le client doit se poser dans le choix de l'assureur : avez-vous déjà été victime d'un sinistre de quelque nature que ce soit ? Cela vous permettra de réaliser l'importance de faire le bon choix au niveau de l'assurance car la vraie motivation pour s'assurer est la crainte d'un sinistre.

PASSION PARTAGEE

PASSION PROTEGEE